



Association des
Beaux-Arts de Sannois

SALON D'AUTOMNE DU PETIT FORMAT
organisé par l'Association des **BEAUX-ARTS** de **SANNOIS**
Du 16 Octobre au 23 octobre 2016
au Centre CYRANO, place du Général Leclerc 95110 - SANNOIS

Invités d'Honneur : Anne LE CLEAC'H peintre
Jean-Paul DOUZIECH sculpteur

Invité Valdoisien : **Régis MUCHERON**
Regard sur ... **Bernard DEVIENNE**

R E G L E M E N T

Inscription	Avant le 15 septembre 2016 . Joindre la notice et le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'A.B.A.S. Sélection sur photos des œuvres présentées pour les sculpteurs et métiers d'art. . Envoyer l'ensemble par courrier à : Christiane BLESSON, Présidente de l'A.B.A.S. 50 rue de St-Gratien 95110-SANNOIS ou envoyer la notice par mail à : salonautomneabas@gmail.com
Dépôt	Au centre CYRANO, place du Général Leclerc à SANNOIS Peintures : au 3 ^{ème} étage, le samedi 17 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h. Sculptures : au 1 ^{er} étage, le vendredi 14 octobre de 9h à 12h et de 14h à 16h, ou le samedi 15 octobre de 9h à 10h.
Vernissage	Samedi 15 octobre à partir de 18h.
Retrait	Dimanche 23 octobre de 18h à 20h. Passé ce délai il sera demandé 5€ de frais de garde par œuvre et par jour.

Conditions

Le salon est ouvert aux artistes peintres, dessinateurs, graveurs, aquarellistes, sculpteurs, infographistes, photographes, ainsi qu'aux artistes exerçant un métier d'art et présentant des pièces uniques et originales. Les copies sont interdites. Le comité d'organisation se réserve le droit d'exposer des œuvres de plus grands formats à titre exceptionnel.

Les œuvres sont obligatoirement présentées au jury lors du dépôt. **Les décisions du jury sont sans appel.** Toutes les œuvres exposées sont à vendre et les œuvres non présentées au jury le jour du dépôt seront absentes du catalogue et du salon.

L'Association assure la promotion du salon à l'aide de supports papiers (affiches, flyers, cartons d'invitation, catalogues couleurs, médias) et sur internet (site de l'association : www.salonabas.com).

Présentation

- . Toutes les œuvres présentées devront être totalement sèches.
- . **Chaque œuvre doit obligatoirement comporter au dos** : nom et adresse de l'artiste et titre de l'œuvre.
- . **Aucun cadre n'est autorisé** ; baguettes, cache-clous ou cadre américain acceptés.
- . **Les sous-verres munis de pinces ne sont pas acceptés** pour des raisons de sécurité.
- . **Prévoir impérativement l'emplacement des pitons d'accrochage et les scotcher au dos** pour ne pas endommager les œuvres pendant le stockage.
- . Les sculpteurs et métiers d'art apporteront leurs socles. **Les œuvres devront y être fixées en toute sécurité.**

Formats et nombre d'œuvres

- . **Peintures :**
5 œuvres format 5F (40x30 cm maxi) ou 3 œuvres format 8F (50x40 cm maxi)
- . **Œuvres sur papier :**
5 œuvres 40x30 cm maxi ou 3 œuvres 50x40 cm maxi.
2 œuvres pour les dessins (50x40 cm maxi) : mine, encre, sanguine, fusain.
- . **Sculptures et Métiers d'Art :**
5 œuvres de moins de 50 cm ou 3 œuvres de moins de 80 cm.

Droits d'inscription et d'accrochage

- . **Cotisation : 35 euros** par artiste sociétaire et exposant.
Elle reste acquise à l'association en cas de refus ou de désistement.
- . **Droit d'accrochage** : remboursé pour les œuvres non sélectionnées par le jury.
- . Les sociétaires ont le privilège d'exposer une œuvre supplémentaire aux 3 œuvres ou aux 5 œuvres prévues sans augmentation des droits d'accrochage et la parution gratuite d'une photo dans le catalogue.
- . Les exposants peuvent faire paraître une photo dans le catalogue, dans la mesure des places disponibles moyennant un chèque de 10 €.

Acquisitions :

Les chèques sont libellés au nom de l'artiste. L'artiste accepte de faire un don de 15 % du montant de la vente à l'Association.

Assurances :

La salle d'exposition est sous alarme hors des heures d'exposition.

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des œuvres quelle qu'en soit la cause.

Les artistes sont invités à assurer personnellement leurs œuvres contre tous risques auprès de l'assureur de leur choix.

Palmarès : de nombreux prix seront attribués le jour du vernissage.

Droits de reproduction

La participation d'un artiste au Salon entraîne automatiquement la cession de tous les droits de reproduction des œuvres exposées ou communiquées à l'Association des Beaux-Arts par tout procédé et sans limite de délai dans le temps.

Le simple fait de participer au Salon vaut acceptation de toutes les présentes conditions et implique l'abandon de tout recours.

<p>Contacts : A.B.A.S. Association des Beaux-arts de Sannois. Présidente : Christiane BLESSON tél : 01 39 81 91 70 - Vice-président : Gilles GRUPE tél : 01 39 82 10 53 Internet, blog de l'ABAS : www.salonabas.com - adresse mail : salonautomneabas@gmail.com</p>
--



**Notice à compléter et à renvoyer dès à présent
ou avant le 15 septembre 2016**

par courrier à : Christiane BLESSON
50, rue de St-Gratien 95110-SANNOIS
ou par mail à : salonautomneabas@gmail.com

Association des Beaux-arts de Sannois

**NOTICE d'inscription
SALON d'AUTOMNE du PETIT FORMAT 2016**
Centre Cyrano 1^{er} étage place du Gal Leclerc 95110 - SANNOIS
du 16 octobre au 23 octobre 2016

Organisé par L'ASSOCIATION des BEAUX-ARTS de SANNOIS siège social : Mairie de Sannois
Présidente : Christiane BLESSON Tél : 01 39 81 91 70 - site: www.salonabas.com e-mail : salonautomneabas@gmail.com

NOM _____ **Prénom** _____ **Pseudonyme** _____

ADRESSE N° _____ Voie : _____ Nouvel exposant :

Code postal : _____ Ville : _____ E-mail : _____

Tél. _____ Tél. port. : _____

N° d'ordre de la Maison des Artistes : _____ **Siret :** _____

Titre	Format	Technique	Prix encadré	Prix sans cadre
1	L H			
2	L H			
3	L H			
4	L H			
5	L H			

Technique, préciser : huile, acrylique, mixte, gouache, aquarelle, encre, dessin, gravure... bronze, marbre, pierre, bois, plâtre, résine, céramique, plomb ou tiffany... infographie, argentique...

Cotisation	35€	x	1	=	35	€
Droits d'accrochage :	Œuvres format 5F ou sous-verre 40x30	4€	x	=		€
	Œuvres format 8F ou sous-verre 50x40	7€	x	=		€
	Sculptures 50cm maxi	4€	x	=		€
	Sculptures 80cm maxi	7€	x	=		€
	Métiers d'art 50cm maxi	4€	x	=		€
	Métiers d'art 80cm maxi	7€	x	=		€
<i>Reproduction d'une œuvre dans le catalogue (non obligatoire) (*)</i>	10€	x	=			€
Total à régler par chèque à l'ordre de l'A.B.A.S. :						€

Un récépissé sera remis à l'exposant lors du dépôt des œuvres, à présenter impérativement pour le retrait.

(*) *Reproduction dans le catalogue : Quelques emplacements possibles pour les non sociétaires en fonction de la place disponible.
Envoyer de préférence un cliché numérique au format jpeg ou à défaut 1 photo couleurs papier 10x15 d'une œuvre représentative.*

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Salon et l'accepter.

Date : _____ **Nom et Signature :** _____